

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 29 Septembre 2016

Le Jeudi 29 Septembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 23 Septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

## Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y SCHANEN, Mme M- A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

## Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à M. J-B. CHEVALLIER  
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à Mme M-A. SCANO  
M. A. CARRAL a donné procuration à M. B. PASSERIEU  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. Fr. MERELLE  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. P. BROT  
Mme A. POL a donné procuration à M. M. CHARLIER  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. J-P. PERICAUD  
M. A. CLEMENT a donné procuration Mme P. MATON

## Exposé des motifs

Suite à l'évaluation de son agenda 21, la commune de Ramonville a fait le choix de la démarche Spiral, méthode participative innovante pour animer le volet citoyen de son prochain programme de développement durable et laisser une large place aux initiatives portées par les habitants et acteurs locaux.

En parallèle, le Bureau des territoires du CGDD (Commissariat Général au Développement durable, du Ministère de l'écologie) qui accompagne et encourage la réalisation de projets territoriaux de développement durable a souhaité accompagner des collectivités dans l'expérimentation de SPIRAL en soutien de la construction d'un projet territorial de développement durable ou agenda 21. Elle a pour cela lancé un appel à projet auquel la commune de Ramonville a répondu et pour lequel elle a été retenue.

*Nombre de Conseillers : 33*

*En exercice : 33*

*Présents ou représentés : 33*

*Nombre de votants : 27*

**Numéro**

**2016/SEPT/96**

*Point de l'ordre du jour*

**9**

## OBJET

**SIGNATURE DE LA CHARTE  
DE L'EXPÉRIMENTATION  
NATIONALE « LE BIEN-ÊTRE  
AU CŒUR DES PROJETS DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

## RAPPORTEUR

**Mme LETARD**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 07/10/2016  
L'affichage en mairie le : 07/10/2016  
La notification le : 07/10/2016*

Le Maire  
Christophe LUBAC

L'expérimentation nationale vise à contribuer au renouvellement de la fabrique des projets territoriaux de développement durable en plaçant au cœur de ces dynamiques les notions de bien-être et de coresponsabilité. Ceci, grâce au croisement des valeurs et principes des projets territoriaux de développement durable et de la méthode SPIRAL (Societal Progress Indicators for the Responsibility of All).

Des collectivités, dont Ramonville, co-construisent et expérimentent cette nouvelle fabrique. Elles bénéficient d'un soutien, individuel et collectif, coordonné par le Commissariat général au développement durable (CGDD) et assuré par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), le Conseil départemental de la Gironde et le réseau Together France. Ce soutien prend effet sur trois ans, de janvier 2016 à décembre 2018.

La charte de l'expérimentation nationale permet le bon déroulement de l'expérimentation en présentant les valeurs et les principes partagés par l'ensemble des partenaires. Ces éléments facilitent la contribution de chaque partenaire dans l'expérimentation et respectent les trajectoires propres à chaque territoire.

La charte de l'expérimentation nationale a pour objet :

- d'explicitier les principes et la vision partagés par l'ensemble des partenaires engagés dans l'expérimentation ;
- de fournir et d'afficher les contributions de chaque partenaire ;
- de partager les résultats attendus de l'expérimentation nécessaires à son évaluation en vue de son essaimage à l'échelle locale, nationale et internationale ;
- d'être exemplaire, en appliquant le principe de transparence et la posture de coresponsabilité à l'œuvre dans chaque expérience territoriale.

Annexé à la présente note, le projet de charte de l'expérimentation nationale "Le bien-être au cœur des projets territoriaux de développement durable" est rédigé sur la base des éléments co-produits lors de l'atelier de construction de scénarios idéaux de l'expérimentation nationale sous la forme de storyboards le 16 juin dernier. Il s'agit du projet, en texte brut sans mise en page. La version définitive sera communiquée dès sa diffusion par le ministère le lundi 24 septembre.

Si elle est validée par le conseil municipal, l'engagement de la commune et de chaque partenaire dans l'expérimentation se fera à l'occasion du 2<sup>ème</sup> atelier national des 14 et 15 novembre 2016 avec la signature de la charte par un-e représentant-e de la commune.

### **Décision**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame LETARD et après en avoir délibéré par par **27 Voix POUR**, et **6 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. CHARLIER, M. MERELLE et par procuration Mme CABAU, M. ESCANDE et Mme POL) :

- **APPROUVE** la charte de l'expérimentation nationale « Le bien-être au cœur des projets territoriaux de développement durable » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son/sa représentant-e à signer la charte.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date la signature : *06/10/2016*  
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*

Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne  
du 29 Septembre 2016

**La charte est consultable au secrétariat du cabinet du maire**